

RÉGION NORMANDIE

Stratégie régionale pour la biodiversité

COMITER, réunion du 16/11/2016



RÉGION
NORMANDIE

www.normandie.fr

Les évolutions législatives récentes

Loi NOTRe d'août 2015

Loi Reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016

- Renforcement des compétences des Régions en matière de biodiversité,
- Rôle de chef de file et de stratège (SRCE, SRADDET)

Volonté d'établir une stratégie régionale Normandie Biodiversité

La Stratégie régionale en faveur de la biodiversité

4 axes de travail à développer

1- Améliorer la connaissance de la biodiversité

2- Mettre en réseau tous les acteurs

3- Préserver et restaurer les milieux et les espèces

4- Valoriser le patrimoine naturel pour sensibiliser le plus grand nombre

Améliorer la connaissance de la biodiversité

Mutualiser les données pour identifier les enjeux

- Faire passer l'Observatoire Biodiversité à l'échelle normande
- Approfondir enjeu par enjeu, pour :
 - déterminer et localiser les priorités d'actions
 - mettre en place des suivis régionaux
 - développer et diffuser des indicateurs et des outils d'aide à la décision

Mise en réseau des acteurs

Rôle de chef de filât, au bénéfice de l'action dans les territoires

- Unifier les réseaux existants
- des programmes régionaux normands
- Animer les réseaux
- Approfondir ensemble les questions clefs, telles que :
 - la répartition des compétences entre collectivités
 - la coordination des politiques de création d'aires protégées

Préserver et restaurer les milieux et les espèces

Agir concrètement, pour répondre aux enjeux régionaux

- Engagement d'actions et d'investissements concrets
- Mobilisation des leviers techniques et financiers
- Exemples de thèmes traités
 - Programme régional espèces invasives
 - Programme régional mares

Valorisation du patrimoine naturel / sensibilisation

- Développer une information simple et mobilisatrice sur la biodiversité et sa préservation en Normandie
- Communiquer
- Sensibiliser

Un levier de déclinaison de la stratégie : l'Agence Régionale de la Biodiversité

Article 20 de la loi biodiversité

crée l'AFB (Agence Française de la biodiversité)
ouvre la possibilité de créer des ARB (Agences
régionales)

Souhait de créer une ARB normande

Début des travaux à l'été 2016



RÉGION
NORMANDIE

Contact Direction de la Communication

Site de Caen

Abbaye aux Dames
Place Reine Mathilde
CS 50523 - 14035 CAEN Cedex 1
Tél. : 02 31 06 98 55

Site de Rouen

5 rue Robert Schuman
CS 21129 - 76174 ROUEN Cedex
Tél. : 02 35 52 57 06

communication@normandie.fr